

Le Président

**Monsieur Emmanuel de OLIVEIRA**  
**Préfet maritime de l'Atlantique**  
**Préfet coordonnateur du Conseil maritime de**  
**façade Nord Atlantique – Manche Ouest**  
**C.C. 46**  
**29240 Brest Cedex 9**

Monsieur le Préfet maritime,

Par courrier du 3 août 2016, vous sollicitez mon avis sur le projet de Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral. Cette dernière encourage une transition écologique pour la mer et le littoral, promeut un développement de l'économie bleue dans un contexte de préservation et de valorisation du milieu marin en s'appuyant notamment sur une certaine notoriété de la France sur ces enjeux identifiés. Si je partage ces ambitions et souscris aux orientations proposées pour l'élaboration de cette Stratégie, les modalités stratégiques de mise en œuvre appellent quelques remarques partagées préalablement avec les collectivités littorales de Loire-Atlantique, que je souhaite porter à votre connaissance.

S'agissant de l'état des lieux, l'identité maritime de la Loire-Atlantique se caractérise par la présence de nombreuses activités maritimes historiques et émergentes, qui appellent à évoluer. Leur prise en compte au niveau du document national est donc primordiale. La Loire-Atlantique présente une activité de saliculture importante, existant également sur d'autres façades maritimes. Je serai attentif à son intégration au document, au regard des enjeux de qualité des milieux, de maintien de l'accès au foncier et de soutien à l'activité.

Concernant les axes stratégiques proposés, la poursuite des efforts en matière de connaissance et de formation constitue un préalable important. Les nouvelles pratiques du tourisme littoral laissent présager une attente forte en matière d'offres innovantes, en lien avec le développement des activités en mer. Dans une logique de durabilité sociale, environnementale et économique, il paraît opportun d'intégrer ce secteur dans les enjeux de formation. Sur cette même thématique, les Départements interviennent en tant que gestionnaires d'espaces naturels littoraux au titre de leur compétence sur les espaces naturels sensibles et de partenaires du Conservatoire du littoral pour la gestion de ses terrains. En complément de leur action en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable, les Départements joueront un rôle important dans la poursuite de la sensibilisation et l'information au grand public sur les enjeux de préservation des milieux naturels côtiers, qu'il s'agit de prendre en compte dans la stratégie nationale.

Le développement de territoires maritimes et littoraux durables et résilients poursuit un objectif commun à l'ensemble des collectivités. Leur gestion, dans un objectif d'intégration des thématiques entre elles, requiert une approche territoriale mobilisant un nombre considérable de compétences juridiques. La loi portant sur la nouvelle organisation

territoriale de la République conduit les collectivités à se coordonner et à rassembler leurs capacités d'intervention. Il apparaît donc nécessaire que la stratégie nationale intègre l'ensemble des niveaux de collectivités locales, chacune étant un maillon d'une chaîne plus globale pour une gestion intégrée de la mer et du littoral. Je serai attentif à ce que la stratégie définie soit cohérente avec ce nouveau paysage juridique et administratif ainsi que l'impératif d'une collaboration entre chaque niveau de collectivité ayant autorité sur les espaces littoraux et maritimes, selon le principe de subsidiarité.

J'en appelle à votre vigilance sur la planification stratégique. La Stratégie Nationale donnera le cadre général pour une déclinaison à l'échelle des bassins. La planification stratégique des espaces se doit d'être globale et intersectorielle. Un modèle de gestion considéré comme pertinent sur un territoire ne peut être systématiquement transposable sur l'ensemble du territoire national. La gouvernance locale devra pouvoir s'organiser en fonction de son antériorité, de son expérience et des initiatives en cours. J'attire donc votre attention sur la nécessité d'encourager les territoires à se structurer, sans pour autant imposer une organisation ex nihilo dont l'ancrage territorial serait questionné. Cela concerne tant le format des instances de concertation que le choix de l'outil de planification. Si les intercommunalités loiratlantiques côtières poursuivent l'objectif de gérer durablement leur littoral, celles-ci questionnent le choix unique du volet maritime des SCoT, centrés sur la planification urbaine à travers l'angle réglementaire. Les difficultés pour l'élaboration des SCoT, accentuées pour le volet maritime, conduisent les collectivités à innover en matière de projets de territoires, à l'instar des travaux partenariaux engagés par le Département de Loire-Atlantique.

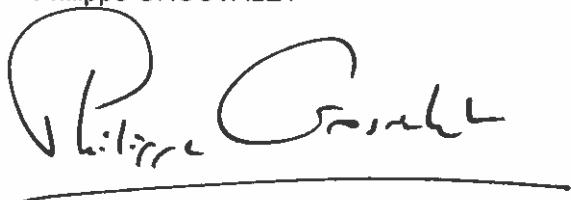
S'agissant de la définition d'une stratégie fiscale et des instruments économiques associés, une attention particulière devra être portée sur le Comité pour l'économie verte. S'il se voit conforté dans la conception d'une fiscalité maritime, la composition dudit Comité devra évoluer afin d'intégrer les acteurs maritimes. L'association des collectivités ayant autorité sur les domaines concernés, et notamment des ports devra également constituer un préalable à l'adoption de cette fiscalité maritime. Enfin, la coordination de ces travaux avec le Conseil national de la mer et des littoraux devra être recherchée.

L'expérimentation de la fusion des façades Nord-Atlantique Manche Ouest et Sud Atlantique pourra représenter une réponse pertinente aux attentes des acteurs de coordination entre les deux façades. Le Département en avait récemment souligné l'utilité lors de la consultation portant sur « le guide méthodologique sur le processus de mise en œuvre de la planification de l'espace maritime, cela en faveur d'une cohérence géographique et écosystémique. Si l'on peut partager cette ambition d'unité maritime, il subsiste un risque de perdre l'adhésion des acteurs territoriaux et locaux œuvrant sur leur périmètre de compétences qu'il s'agira d'anticiper.

La prise en compte du rôle des collectivités locales, départementales et régionales, de par leurs compétences respectives, conditionnera l'élaboration, l'application par l'État la stratégie nationale mais également l'adhésion des acteurs locaux à cette dernière qui aura, rappelons-le, vocation à être déclinée localement. À ce titre, le Département sera très attentif à la priorité qui sera donnée à la collaboration entre tous les échelons de collectivités dans la définition des orientations stratégiques et de la planification de l'espace maritime.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe GROSVALET

A handwritten signature in black ink, reading "Philippe Grosvallet", consisting of a stylized 'P' and 'G' followed by the name in cursive.